

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES PRIX

PAR

MICHEL FARTZOFF, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, CHERS COLLÈGUES,

Dans le *Phèdre*, Socrate avoue, après les trois discours sur l'amour, qu'il est fort amoureux des divisions et des rassemblements qui permettent de mener à une forme unique (*idea*) « grâce à une vision d'ensemble, ce qui est en mille endroits disséminé ». (*Phèdre* 265d ; cf. 266b), une sorte de montée initiatique, de cheminement dialectique vers l'idée. On permettra au secrétaire général d'éprouver un sentiment comparable devant le beau palmarès décidé par la commission des prix, dont les diverses parties, dans leur multiplicité apparente, concourent toutes à dessiner peu à peu l'unité d'une idée, celle d'un héritage précieux dont nos collègues primés se sont attachés à réunir et commenter les diverses « espèces » pour en reformer l'unité. C'est en effet un palmarès riche et varié qu'il nous est donné cette année d'évoquer :

— Prix de l'Association (dédouble), Suzanne Amigues, *Théophraste. Recherches sur les plantes. A l'origine de la botanique*, Paris, Belin, 2010, 413 p., et Julien Fournier, *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain* (129 av. J.-C.-235 apr. J.-C.), BEFAR, 2010 690 p.

— Prix Zographos : Catherine Broc-Schmezer, *Les figures féminines de l'Ancien Testament dans l'œuvre de Jean Chrysostome. Exégèse et pastorale*, IEA, 2010, 581 p.

— Prix Reinach : Catherine Collobert, *Parler sur le temps. La quête héroïque d'immortalité dans l'épopée homérique*, Etudes anciennes série grecque, les Belles lettres, Paris, 2011, 303 p.

— Prix Zappas : Mélina Tamiolaki, *Liberté et esclavage chez les historiens grecs classiques*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris, 2010.

— Prix Delepierre : Anne Queyrel-Bottineau, « *Prodosis* ». *La notion et l'acte de trahison ans l'Athènes du V^e siècle*, Bordeaux, Ausoni, De Boccard, Paris, 2010, 490 p.

— Prix Desrousseaux : *Les Epicuriens*, édition publiée sous la direction de Daniel Delattre et Jackie Pigeaud, « *Bibliothèque de la Péiade* », Gallimard, 2010

— Prix Raymond Weil : Favorinos d'Arles, « *Fragments* », tome III, Collection des Universités de France, Paris 2010, 606 pages, par M. Eugenio Amato, Professeur à l'Université de Nantes

Nous offririons volontiers une couronne d'olivier sauvage à l'œuvre magistrale, à la fois très savante et très accessible, que Suzanne Amigues, professeur émérite de langue et

littérature grecques à l'Université Paul-Valéry, Montpellier III, consacre précisément au premier à avoir décrit scientifiquement les plantes, Théophraste, dans son ouvrage *Théophraste, Recherches sur les plantes* avec le sous-titre *A l'origine de la botanique*, publié aux éditions Belin, et qui obtient le prix de l'Association des Études grecques. S. Amigues a édité dans la CUF, entre 1988 et 2006, en cinq tomes, les neuf livres constituant le traité botanique de Théophraste, œuvre fondatrice de la botanique : cette édition savante, fondée sur un examen minutieux de la tradition directe et indirecte, et assortie de nombreuses notes érudites, à la fois philologiques et scientifiques, montrait à quel point Suzanne Amigues a réuni des qualités scientifiques exceptionnelles : qualités de linguiste, de philologue, et de botaniste étaient en effet nécessaires pour traduire et commenter un tel ouvrage. La présente édition vient couronner ce travail scientifique exceptionnel en mettant « à la disposition des botanistes, professionnels ou amateurs, et à la portée de tout lecteur curieux de la nature cette œuvre difficilement accessible sans l'aide de l'image ». S. Amigues y publie en effet en un seul volume la traduction de l'ensemble du traité avec, sur chaque page ou presque, des illustrations pour la plupart en couleurs, qui permettent d'éclairer le texte scientifique de Théophraste ; elle restitue ainsi à cette version écrite d'un cours professé par Théophraste au Lycée toute sa richesse, toute sa variété, toute sa vie. Le titre « *historia* », utilisé par Théophraste lui-même pour renvoyer à cet ouvrage, est traduit par « *Recherches* », qui rend bien compte d'un travail qui est à la fois une enquête et l'aboutissement de la recherche scientifique. Après une préface de Paul Bernard, membre de l'Institut, et une Introduction de l'auteur, le texte traduit couvre au total 418 pages, et son organisation révèle la nouveauté et la modernité des principes scientifiques qui ont guidé Théophraste. Comme le souligne S. Amigues, le principe de classification proposé par Théophraste repose sur une distinction encore en usage à l'époque moderne, fondée sur la forme biologique des végétaux (arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux, plantes herbacées), et où l'adaptation au milieu joue déjà un rôle essentiel : le livre IV, « *les végétaux et leur environnement* » fait ainsi intervenir de manière étonnamment moderne la situation géographique, la nature du sol, du climat.

À la qualité de la traduction s'ajoute celle des images (près de 920 photographies), certaines personnelles, qui montrent que l'auteur est aussi savant en botanique, et qui permettent d'identifier les 600 plantes étudiées par Théophraste, qui ne se limitent d'ailleurs pas à la Grèce : grâce aux rapports des accompagnateurs d'Alexandre le Grand dans sa conquête de l'Orient, depuis l'Egypte jusqu'à l'Inde, en passant par l'Asie Centrale, le naturaliste ancien a pu décrire d'autres espèces exotiques, des épices, et d'autres techniques. Car les techniques elles-mêmes sont ici décrites. Les notes, à la fois érudites et très claires, renvoient à des références très nombreuses aux auteurs antiques, non seulement Homère, Hésiode, Anaxagore, ou Aristote, mais aussi Hérodote, Aristophane, Platon, le corpus hippocratique, Plutarque, Dioscoride. Elles mentionnent aussi les informateurs de Théophraste, cultivateurs de simples, agriculteurs, travailleurs de la forêt, marchands, droguistes. Les références historiques abondent, en particulier sur la conquête d'Alexandre, et une place importante est faite à la géographie (localisation de sites, topographie, altitude des monts, climat). À cela s'ajoutent des références aux légendes, aux rites, à la civilisation, au calendrier grec, ainsi que de nombreux renvois à l'histoire de la botanique (l'Italien Matthiolé, Jussieu, Linné y sont évoqués) : S. Amigues observe chez Théophraste le principe de diagnose différentielle (I, 4, 3), « qui régit encore aujourd'hui les clés dichotomiques de nos flores ». Elle montre (n. 71 ad I, 14,5) que « la division faite par Théophraste du genre (*génos*) en espèces (*eidē*) semble préfigurer la taxinomie linéenne (où la famille comprend plusieurs genres dont chacun comprend à son tour plusieurs espèces) ». Elle souligne (n. 13 ad II, 2,4) que « bien avant la formulation scientifique des lois de l'hérédité par Gregor Mendel (1865), les cultivateurs avaient constaté les aléas de la reproduction sexuée et compris que le greffage est le meilleur moyen de conserver à certaines espèces des caractères constants ». S. Amigues présente plusieurs développements sur des instruments et des techniques qu'elle compare à celles d'aujourd'hui (recépage, marcottage, bouturage...). Le travail opéré sur la terminologie scientifique est en outre remarquable : l'étymologie des phytonymes, l'histoire des dénominations, sont toujours étudiées et le nom grec ancien est comparé à des termes d'autres langues anciennes et modernes (sanskrit, latin, allemand, grec moderne, hébreu, égyptien, arabe), et le nom scientifique du végétal en question est toujours donné.

L'ouvrage couronne ainsi les *Etudes sur la botanique antique*, qui ont été publiées en 2007, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, et constitue une somme remarquable.

Érésos, la cité natale de Théophraste à Lesbos, lui avait sans doute offert le spectacle de la nature qui devait plus tard le passionner ; 400 ans plus tard, sa cité faisait encore partie de celles qui, comme les cités grecques de l'empire romain d'Orient, continuaient d'avoir une justice propre, constitutive de la citoyenneté alors même que ces cités étaient englobées dans l'Etat romain souverain. C'est en effet cette problématique qui est analysée dans l'ouvrage de Julien Fournier, maître de conférences à l'Université de Nancy, *Entre tutelle romaine et autonomie civique. L'administration judiciaire dans les provinces hellénophones de l'Empire romain* (129 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.), Ecole française d'Athènes, BEFAR 341 (2010), qui reçoit également le prix de l'Association des Etudes grecques. Cette version remaniée d'une thèse soutenue en 2007 et dirigée par Olivier Picard, constitue un livre de 693 pages, où est analysée l'évolution de l'organisation de la justice dans le monde grec sous l'effet de l'instauration de la « domination » romaine, dans le courant du II^e siècle av. J.-C. : le point de départ lui a été fourni par la création de la province d'Asie, qui entraîne une multiplication des conflits possibles entre citoyens des cités grecques et Romains, et le terminus par la fin de la dynastie des Sévères, où commence une période de nivellement juridique, auquel les cités grecques durent finir par se soumettre. Le champ géographique recouvre principalement les provinces d'Achaïe et d'Asie, ce qui n'empêche pas l'auteur de recourir à des exemples pris ailleurs : Macédoine, Crète-Cyrénaïque et parfois même aux provinces occidentales (un exemple en Espagne).

L'introduction présente la problématique de fond de l'ouvrage, et les sources, et annonce le plan, qui est étroitement tributaire de la problématique initiale, puisqu'il est orienté pour répondre à trois questions : « qui était habilité à juger et de quelle manière ? qui jugeait effectivement et dans quels cas ? selon quelles modalités et dans quel état d'esprit les populations provinciales recourraient-elles aux différents tribunaux ? » (p. 13). La première partie dresse une typologie des organes et acteurs de l'administration judiciaire principalement en Asie et en Achaïe, la deuxième partie est consacrée au partage des compétences entre les différents échelons de la juridiction, et la troisième partie adopte le point de vue des populations provinciales (p. 13s.).

La 1^{re} partie présente les deux catégories de juridictions entre lesquelles se répartissent les actions, sous l'autorité suprême de Rome : l'appareil judiciaire romain à l'échelon provincial (1^{re} section), et à l'échelon local les tribunaux civiques, qui persistent malgré les juges romains (2^e section). Julien Fournier analyse d'abord la création et l'activité de l'appareil judiciaire romain dans les provinces. La première fonction de la juridiction du gouverneur est de défendre les citoyens romains, qui pourraient être lésés par les tribunaux des cités. Julien Fournier analyse de manière détaillée le fonctionnement de ces assises judiciaires, la répartition des pouvoirs et des tâches entre le proconsul et ses légats, le recrutement des jurys. En effet, le gouverneur ne juge jamais seul, ce qui entraîne la formation de jurys provinciaux, différents des jurys des cités : un album de jurés potentiels recrutés parmi les citoyens romains présents dans la région et des notables Grecs était constitué. Le chapitre II sur la nature et les fonctions des *conventus*, circonscriptions judiciaires où le gouverneur va successivement rendre la justice, est particulièrement intéressant : *dioikesis*, qui désignait au IV^e siècle l'administration, en particulier financière, désigne à présent un « diocèse », circonscription juridique, dont l'importance ira croissant, au point qu'on a pu se demander si la frappe des monnaies de bronze d'époque impériale dans la province d'Asie ne s'était pas faite par *conventus*. Dans la deuxième section, l'auteur examine les institutions judiciaires des cités, qui continuent à fonctionner : analysant grâce à des sources suffisantes, Athènes (où l'Aréopage bénéficie d'une *aura* exceptionnelle), Sparte, Rhodes et Mylasa, il montre que la participation populaire y est de plus en plus limitée et le Conseil, dont la composition est très aristocratique, prend une place croissante ; mais Julien Fournier souligne que la participation populaire peut prendre d'autres formes (p. 251ss.) en exerçant une pression sur le promagistrat ; de même le *démos*, qu'il s'agisse du peuple réuni en assemblée politique, ou du peuple au sens social plus que politique, agissant par acclamation, pouvait jouer un grand rôle dans la justice hors de la présence du magistrat romain.

La deuxième partie, divisée comme la première en deux sections, l'une consacrée aux cités provinciales, l'autre aux cités libres, analyse, dans un ordre chronologique qui permet de suivre l'évolution de l'institution, la répartition des compétences entre les tribunaux : les cités de la *provincia* sont régies par la *lex provinciae*, ensemble de décisions prises par le magistrat ou le promagistrat, les édits des gouverneurs successifs et, plus tard, les constitutions impériales, tandis que les cités libres, par définition, échappent à l'éparchéia du gouverneur. Il analyse ensuite l'évolution de la répartition des tâches, au dernier siècle de la République, puis sous le Principat, jusqu'en 235. Passant aux cités libres, il retrace l'évolution du pouvoir judiciaire des cités et des réactions de leurs citoyens. La troisième partie analyse les procédures de recours de la part des justiciables. La thèse montre principalement que l'image traditionnelle d'un ordre juridique romain conquérant, qui aurait cherché constamment à réduire la place des juridictions des cités, est inexacte : ce sont au contraire les justiciables grecs qui ont constamment cherché à faire infirmer des jugements de leur cité en faisant appel aux autorités provinciales et à l'Empereur ; c'est au contraire Rome qui a cherché à limiter les possibilités d'appel pour éviter l'engorgement des procédures.

Toutes les affirmations sont appuyées sur un appareil documentaire abondant et rigoureusement étudié, qui est pris dans l'épigraphie grecque, les sources littéraires (l'œuvre de Cicéron, les textes de la Seconde Sophistique) et les sources juridiques, en particulier les édits et rescrits des Antonins cités dans le *Digeste*. Le passage de la justice du gouverneur joue un rôle croissant et ces agoras jouent un rôle économique si grand que les cités se disputent le privilège de les recevoir. L'ouvrage constitue ainsi de manière détaillée une histoire de la justice, et une histoire des institutions, et contribue de manière majeure à l'analyse d'un phénomène historique capital, « un processus d'intégration d'une ampleur sans précédent et surtout irréversible », la formation de l'*Imperium* romain, dans la confrontation de deux formes de pouvoir et de deux traditions institutionnelles.

C'est précisément au sein de ce qui était devenu l'empire romain d'Orient que se situe l'œuvre de Jean Chrysostome, étudié par Catherine Broc-Schmezer, maître de conférences à Bordeaux III, dans son ouvrage *Les figures féminines de l'Ancien Testament dans l'œuvre de Jean Chrysostome. Exégèse et pastorale* (IEA, 2010, 581 p.), qui obtient le prix Zographos. Ce livre a notamment cette particularité que son sous-titre est aussi important, voire plus important que le titre : la recherche de Catherine Broc-Schmezer a pour point de départ cette constatation que sur quatorze références précises à des femmes, neuf sont présentées de manière négative ; mais le propos de Catherine Broc-Schmezer n'est pourtant pas de livrer une simple étude thématique du traitement des femmes dans l'œuvre immense de Jean Chrysostome ; la visée est « d'examiner l'articulation entre exégèse et pastorale dans le discours suscité par un personnage féminin du Nouveau Testament et d'observer le fonctionnement de celui-ci comme modèle dans l'œuvre de Chrysostome » (p. 21), une œuvre immense (18 volumes de la Patrologie grecque). C'est dire que nous sommes face à un travail exigeant, qui recherche toutes les allusions à un même personnage dans l'œuvre entière. Grâce à une méthode originale, une méthode « d'émergence », consistant à laisser les textes dicter les thèmes à aborder au lieu de leur appliquer une grille de lecture préalablement définie, Catherine Broc-Schmezer peut distinguer trois types de textes : le « commentaire suivi » lorsque Jean Chrysostome explique de manière linéaire le passage où se trouve le personnage féminin ; l'« utilisation exégétique » quand il utilise le personnage pour commenter un autre passage de l'Écriture, utilisation qui lui permet de faire des choix significatifs ; enfin, l'« utilisation pastorale », application pratique proposée aux auditeurs, et où le personnage féminin est susceptible de devenir un modèle. Catherine Broc-Schmezer a donc procédé à une comparaison systématique de l'exégèse pratiquée dans ces trois cas de figure, en observant notamment le jeu de « focalisations » différentes pratiquées dans chacun d'eux — en adaptant le terme pour le faire désigner, non pas le point de vue d'où est racontée l'action, mais celui d'où elle est censée se rejouer dans l'actualisation de l'épisode biblique proposée par Jean Chrysostome à ses auditeurs. Le livre est composé de dix chapitres, étudiant les différentes figures de femmes dans l'œuvre de Jean Chrysostome : les principales interlocutrices du Christ (la Samaritaine, la Cananéenne, l'hémorroïsse, les femmes de l'onction, Marthe et Marie, Marie-Madeleine), et Marie, mais aussi des figures

Quel chemin parcouru avec Epicure, qui affirme dans ses « Maximes capitales » : « Tous ceux qui ont la sagesse de avoir la confiance la plus grande en leurs voisins partagent, on le sait, une expérience très plausible des uns avec les autres, parce qu'ils disposent de tout le plus assuré » (p. 59, XL). La réflexion épiqueenne semble en effet trop proche à ces temps troublés puisque les passions violentes comme la rage, qui modifie les dispositions de l'ame, y sont considérées comme « mauvaises », et que la société qui est profane, l'honnêteté, est celle où le juste est relâché par le contraire, et où aucune loi centre ou non entrez qui subsiste n'a été établie par la violence, mais seulement par la force.

L'étude dédiée à l'escalavage permet de mieux comprendre les deux périodes des cités ou les peuples (p. 31-201), la deuxième examine la liberté et l'escalavage entre les deux périodes (p. 205-280), la troisième les deux options à l'initiative des cités (p. 283-394). Trois chapitres diviseront la première partie, consacrés à l'escalavage entre deux étapes. Dans la troisième partie, c'est Xenophon qui concédera de l'interprétation d'un chef chrétien-pâtre. Dans la troisième partie, il abordera les deux dernières théories, l'escalavage entre deux classes ou deux hommes (p. 31-201), la spécificité de l'escalavage comme fondement de la liberté est en effet autre chose qu'une simple imitation de l'escalavage romain.

philologie et d'histoire littéraire. Le tome III, publié en 2005, où se trouve l'introduction générale est en fait indissociable du tome I puisque ici, et consacré aux seuls fragments, suit plus (*i*), qui donne son sens à l'ensemble. Ce tome I comporte quatre grandes parties, sur plus de 600 pages : — 1) une introduction générale, qui se lit comme une étude comparative de la Seconde Sophieuse : un véritable « livre dans les livres », de 317 pages commencée par des fragments et quelques étymologies sur l'origine des termes — 2) un recueil des émargines et annotations sur les termes — 3) l'édition critique totale du commentaire du discours *Sur la Fortune*. L'étude historique menée par Eugenio Amato dans l'introduction du discours *Sur la Fortune*, L'étude historique menée par Eugenio Amato dans le commentaire du discours *Sur la Fortune* — 4) l'édition critique traduite et restituée un homme tel que l'amplie réédition de la Seconde Sophieuse.

Malgré le caractère subtil par l'immeise production de Favartios, quelques textes ont été conservés : — La *Corinthica* (Korinthiaka肴وگ)، — le *De extro conuersis* (آنونس ۱۳-۱۸)، une *consolatio astrologographica* (آنونس ۱۹-۲۰)، et le *De Fortuna* — le *De extro conuersis*.

La *Corinthica* (Korinthiaka肴وگ)، — le *De extro conuersis* (آنونس ۱۳-۱۸)، une *consolatio astrologographica* (آنونس ۱۹-۲۰)، et le *De extro conuersis* (آنونس ۱۹-۲۰)، dont l'édition, dans le tome II de la CUF, est confiée à Madame A. Tedeschi Guerra), ainsi que les titres d'une vingtaine d'écrits et environ 160 fragments, dont une dizaine sont

*Soubre le grec auquel, dans l'introduction (« Le Livre de Poche », Paris, LGF, 2010), cellui de Giacconi, Skopas di Paro (Roma, Giorgio Bretschneider Editore, 2009), cellui de Hellenistic Painting, From Neoclassical to Postmodern (Louvres, Musée du Louvre, 2009) et Boccard-Lefèvre, *Skopas nell'antiquità classica e iconografia della pittura romana* (Roma, Giorgio Bretschneider Editore, 2009) sont très utiles pour suivre l'évolution de l'œuvre de Skopas à travers les auteurs grecs et qu'on lui demande à l'interieur d'un musée d'étudier, se dévoue une autre, celle d'un monde passé en queue d'aronde qu'il nous parle de qui réussit époudre à Jackeline de Romilly, lorsqu'on l'interrogeait sur le portugais de son travail sur les auteurs grecs et qu'il demandait « Pourquoi au terme de parades multiples traversées depuis des années de ces œuvres de plus, ce du bureau et du siège, j'adresse toute ma recommandation.*